

Contrat de mandat entre agence immobilière et tiers

Par anachrom

Bonjour à tous,

Voilà, je vous explique ma situation. J'ai un ami architecte qui est en train de finaliser un programme immobilier. Dans le cadre de celui-ci, il m'a confié une mission de commercialisation auprès des agences immobilières.

Ma question est la suivante : dans le cadre de ces futures transactions, quel contrat je dois mettre en place entre les agences immobilières et moi même ?

Question subsidiaire : Comment s'établit ma rémunération ?

Je vous remercie tous d'avance.